



## Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

### EAU POTABLE – UTILISATION PARCIMONIEUSE

Le manque persistant de précipitations pluviales précarise l'approvisionnement de nos sources de Fregiécourt et Charmoille.

Malgré les apports d'eau de secours dont bénéficie notre Commune afin d'assurer une alimentation normale, et en cette saison estivale, le conseil communal encourage les usagers à faire preuve de modération dans leur consommation d'eau potable. Une utilisation parcimonieuse de l'eau s'impose.

### SUCCÈS INDIVIDUELS 2013-2014 SUR LES PLANS SPORTIF, MUSICAL ET CULTUREL

Pour la vingt-sixième année consécutive, le Conseil communal organisera une rencontre afin de marquer, à titre symbolique, les succès remportés de juillet 2013 à juin 2014.

Si durant le deuxième semestre 2013 et le premier semestre 2014, vous avez remporté un titre au niveau sportif, musical ou culturel et désirez en être récompensé-e, nous vous invitons à vous inscrire au moyen du bulletin ci-dessous. Les prix seront décernés lors de la cérémonie d'ouverture de la fête du village.

✂ ----- ✂

Bulletin d'inscription à envoyer au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 5, Case postale 59, 2942 Alle, ou à glisser dans la boîte aux lettres extérieure de la mairie, jusqu'au vendredi 18 juillet 2014 au plus tard.

NOM & PRÉNOM ..... ÂGE .....

ADRESSE/DOMICILE .....

SUCCÈS MÉRITOIRES     Sportif     Musical     Culturel  
                                  Cantonal     Romand     Fédéral  
                                 Catégorie     Junior     Actif/Active

RANG ..... NOMBRE DE PARTICIPANTS .....

GENRE DE DISCIPLINE .....

DATE ..... SIGNATURE .....

## **PRO SENECTUTE – ARC JURASSIEN BÉNÉVOLE ACCOMPAGNANT ADMINISTRATIF**

Depuis 2010, Pro Senectute offre une prestation d'accompagnement administratif à tous les aînés de l'Arc Jurassien. Les bénévoles formés et encadrés par Pro Senectute Arc Jurassien aident à la gestion administrative et financière de personnes âgées. Les conditions permettant d'obtenir un accompagnement bénévole administratif sont les suivantes :

- Ne pas avoir de famille ou de proches à même d'assumer cette charge
- Disposer de son entière capacité de discernement au moment où le mandat est confié à Pro Senectute
- Souscrire à la démarche proposée et collaborer de manière active avec le-la bénévole
- Avoir une situation financière et administrative simple

La demande doit être présentée par la personne elle-même ou son réseau auprès de Pro Senectute Arc Jurassien, qui procède à une évaluation de sa situation personnelle et administrative avant la mise en place de la prestation.

Le bénéficiaire paie :

- En principe, Fr. 25.— par mois pour le défraiement de la personne bénévole (en cas de situation financière difficile, une exonération peut être prévue)
- Une contribution supplémentaire (entre Fr. 5.— et Fr. 75.— par mois au maximum) peut être demandée en fonction de la fortune

Pour tout renseignement et formulaire :

Pro Senectute, Rue du Puits 4, Delémont

032.886.83.25

[prosenectute.delémont@ne.ch](mailto:prosenectute.delémont@ne.ch)